

Construction de bâti neuf

L'importance du bâti pour les oiseaux



Aujourd'hui, nos constructions respectent tout un ensemble de normes de construction, environnementales, mais l'aspect biodiversité est rarement pris en compte.

Pourtant des aménagements simples, prévus lors de la réalisation des plans de la construction, peuvent permettre l'accueil des nichées d'oiseaux à moindre frais.

Des aménagements simples peuvent être intégrés dans la construction, comme par exemple remplacer des parpaings par des nichoirs en béton de bois. Il est intéressant de fournir une possibilité d'accès aux parties vides et non-isolées du bâtiment.

Des aménagements permettent d'augmenter la ressource alimentaire comme les toits et murs végétalisés.

Il faut veiller à éviter tout piège pour l'avifaune. Les risques doivent être identifiés : les collisions contre les surfaces vitrées ou encore la mort par emprisonnement dû à l'impossibilité des oiseaux de remonter sur des surfaces glissantes, etc.

Il conviendra donc de les neutraliser par la pose d'autocollants sur les surfaces vitrées pour casser les effets de transparence ou miroir et de placer des grilles afin d'empêcher l'accès aux zones dangereuses : tuyaux de gouttières, cheminées...



Extrait du cahier des charges GODS-CAUE 79



PROJET FINANCÉ PAR :

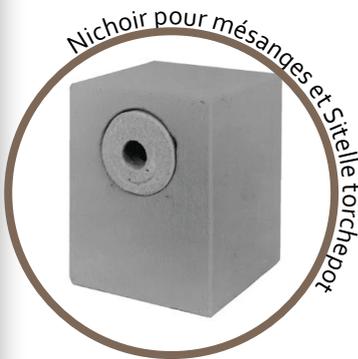


La Région et l'Union européenne soutiennent le projet « Avifaune et milieux anthropisés en Deux-Sèvres » dans le cadre du « Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014/2020 ».

Passer à l'action

Aménager de nouveaux sites de reproduction

- Remplacer des parpaings par un ou plusieurs nichoirs en béton



- Créer des ouvertures sous l'avancée du toit



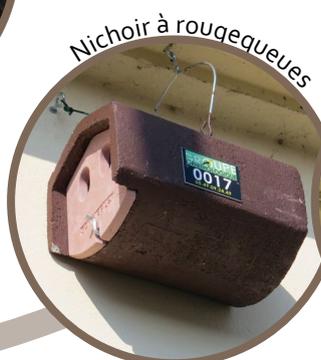
- Créer des accès aux combles par une tuile chatière (tuile d'aération) et ne pas installer de grille cache-moineaux sous chaque tuile



- Poser des nichoirs sur les murs



- Poser des nichoirs sous les avancées de toits



GROUPE
ORNITHOLOGIQUE
DEUX-SÈVRES

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

Espace associatif Langevin-Wallon

48 rue Rouget de Lisle

79000 NIORT

05.49.09.24.49

contact@ornitho79.org

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement 79

Maison du Département - Mail Lucie Aubrac

CS 58880 - 79028 NIORT cedex

05.49.28.06.28

caue@caue79.fr